

L'énergie Renouvelée

avec

PLAYMax





Avec **PLAY Max** la station solaire
la plus innovante jamais conçue,
préparez vous à une expérience
d'autoconsommation énergétique inouïe.



Ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans la découverte, l'installation et l'utilisation optimale de votre **PLAY Max**.



Avant de commencer, nous vous invitons à consulter la table des matières pour plonger au coeur des thèmes qui vous intéressent.

À savoir

00 | Dans votre carton

01 | Simple comme bonjour

Installation

02 | Au sol, au mur, où vous voulez

Jour / Nuit

03 | Production, stockage, comment ça fonctionne ?

04 | **VAULT**, la batterie nomade

L'application

05 | Suivez votre production avec **STREAM**

Comment produire plus ?

06 | Interconnexion

Bonus

07 | Accessoires

08 | Astuces



00 | Dans votre carton

Parce qu'une belle machinerie ne vient jamais toute seule, qu'il s'agisse d'une première station ou d'une station supplémentaire*, nous avons tout prévu.



Câble secteur 3m

Raccordez votre station sur une prise électrique murale. *Dans le cas d'une station supplémentaire, un câble d'interconnexion vous sera fourni à la place.



VAULT

Stockez votre surplus et utilisez-le, où vous voulez, quand vous voulez grâce cette batterie nomade de 700Wh.



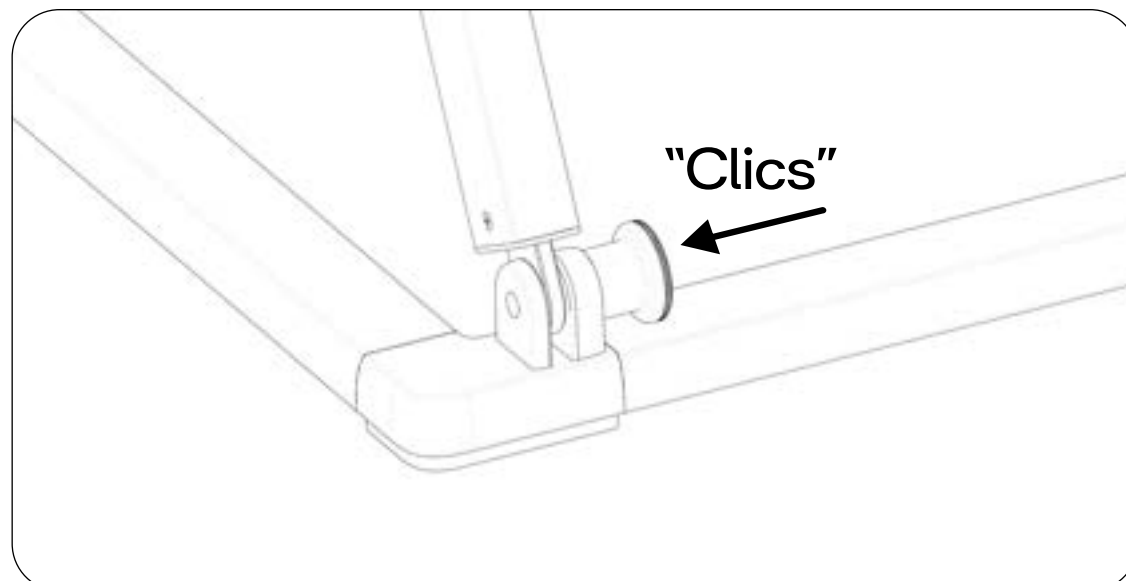
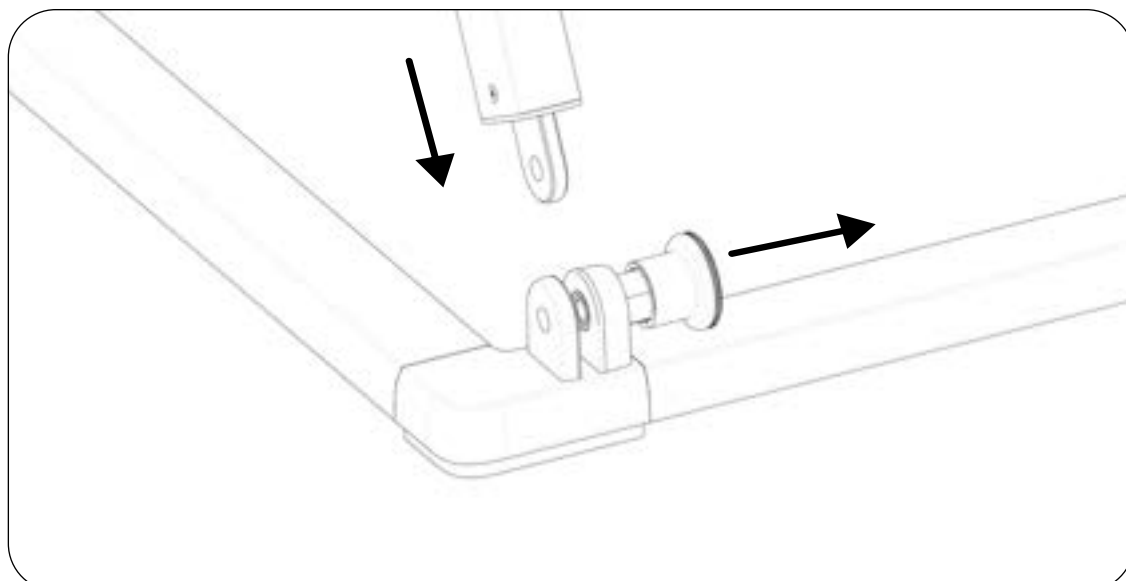
2 Ballasts 10L

Lestez au sol votre station grâce à ce kit de deux ballasts. À remplir d'eau, de sable ou de sable humide.

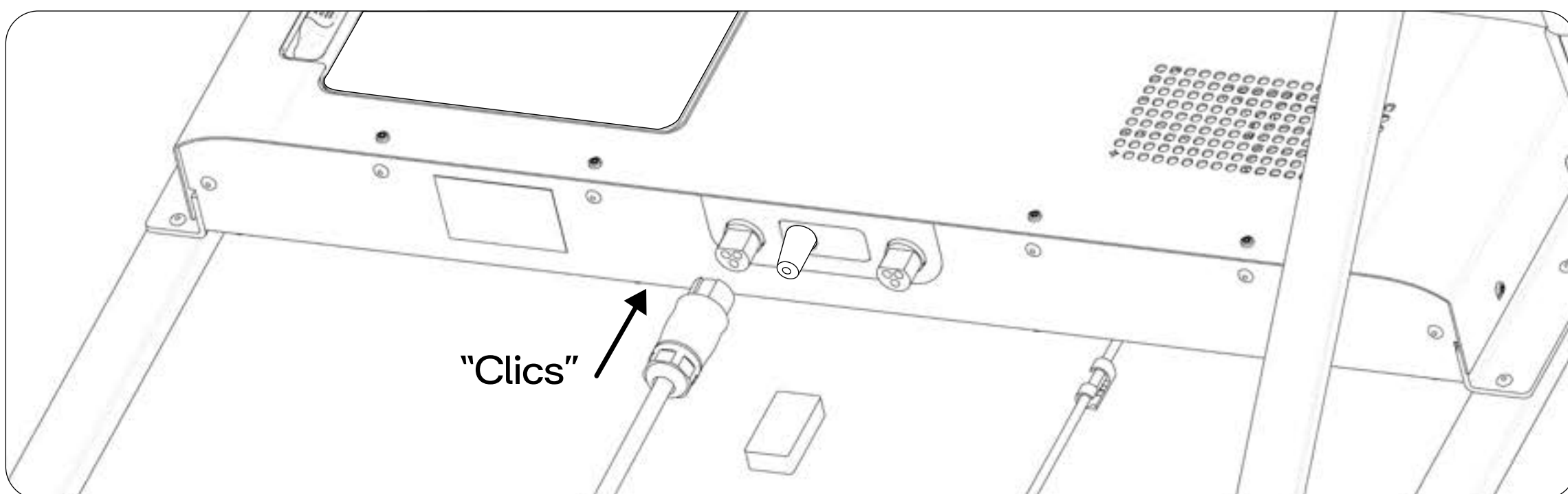


01 | Simple comme bonjour

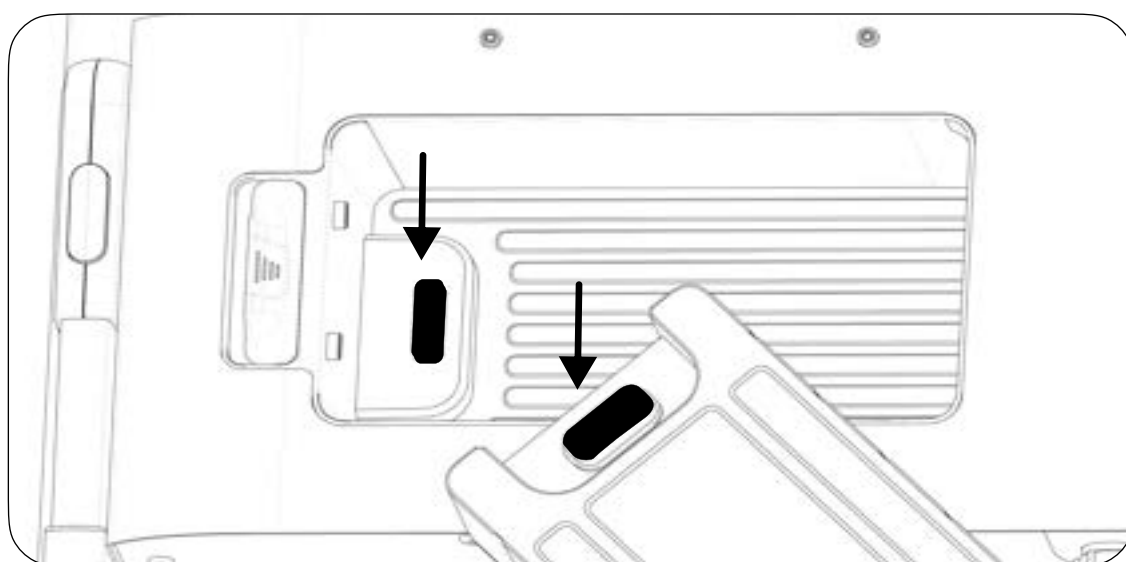
Fixez les deux bras de réglages.



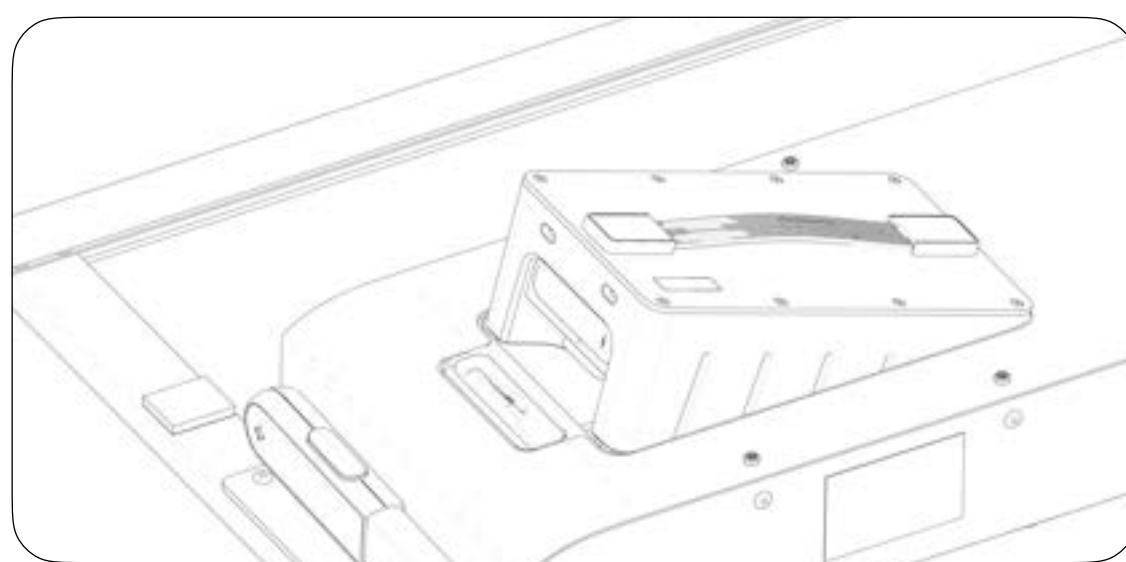
Branchez votre câble d'alimentation. **Le tour est joué.**



Insérez **VAULT** dans la PLAY Box placée à l'arrière de la station

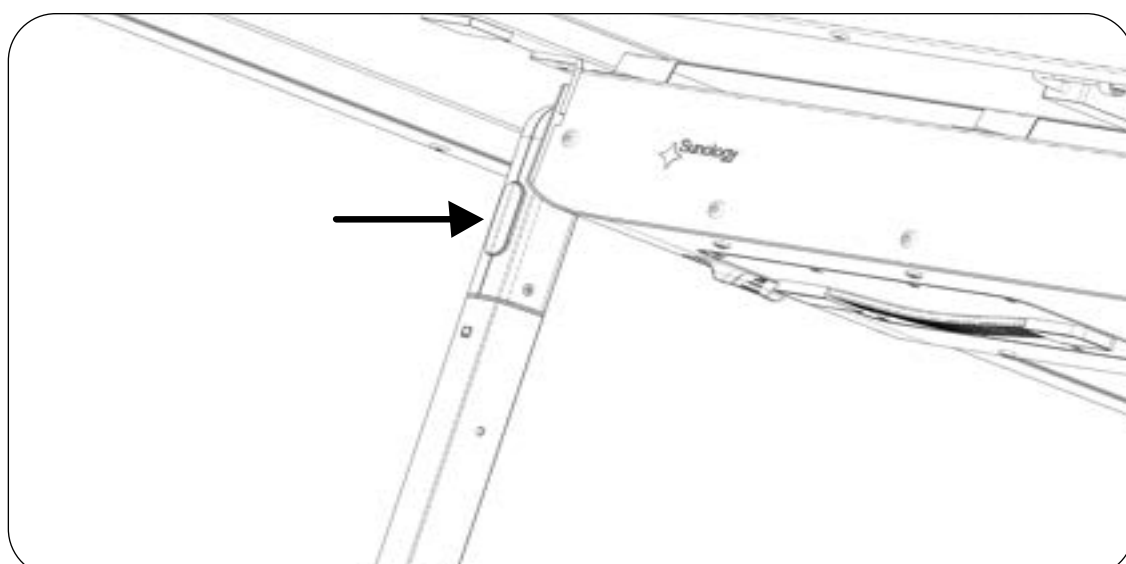


Ôtez les capuchons en caoutchouc

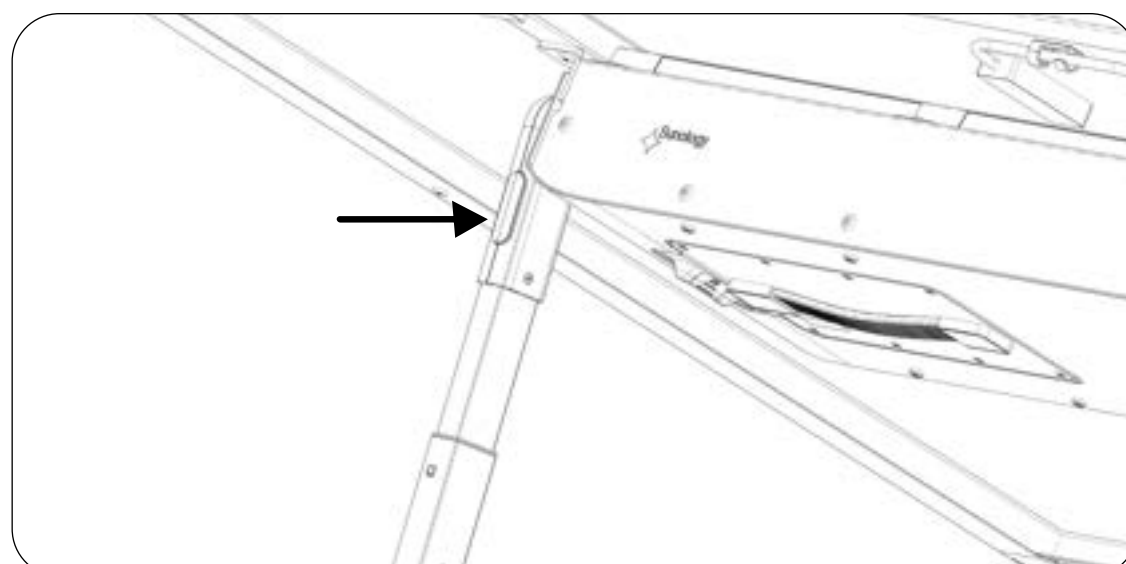


Placez l'arrière de la batterie en premier dans la Play Box, comme indiqué

Réglez l'inclinaison de votre station à l'aide des deux boutons presseurs situés sur les bras de réglages. 3 positions possibles, été, hiver, mi-saison.



Position basse pour l'été



Position haute pour l'hiver



02 | Où vous voulez

Vous exploiterez davantage l'énergie solaire en été en réduisant l'inclinaison, car le soleil est haut dans le ciel, et en hiver en augmentant cette inclinaison car le soleil est plus bas dans le ciel. Voici nos recommandations d'inclinaison selon les saisons :



Au sol

Pour garantir la stabilité de la station Sunology **PLAYMax**, ajoutez un lest approprié selon votre zone de vent (50kg de base + ballast). Nous recommandons d'utiliser du sable humide — il assure une meilleure assise que l'eau. Référez-vous au guide de lestage ci-dessous.

Guide de lestage

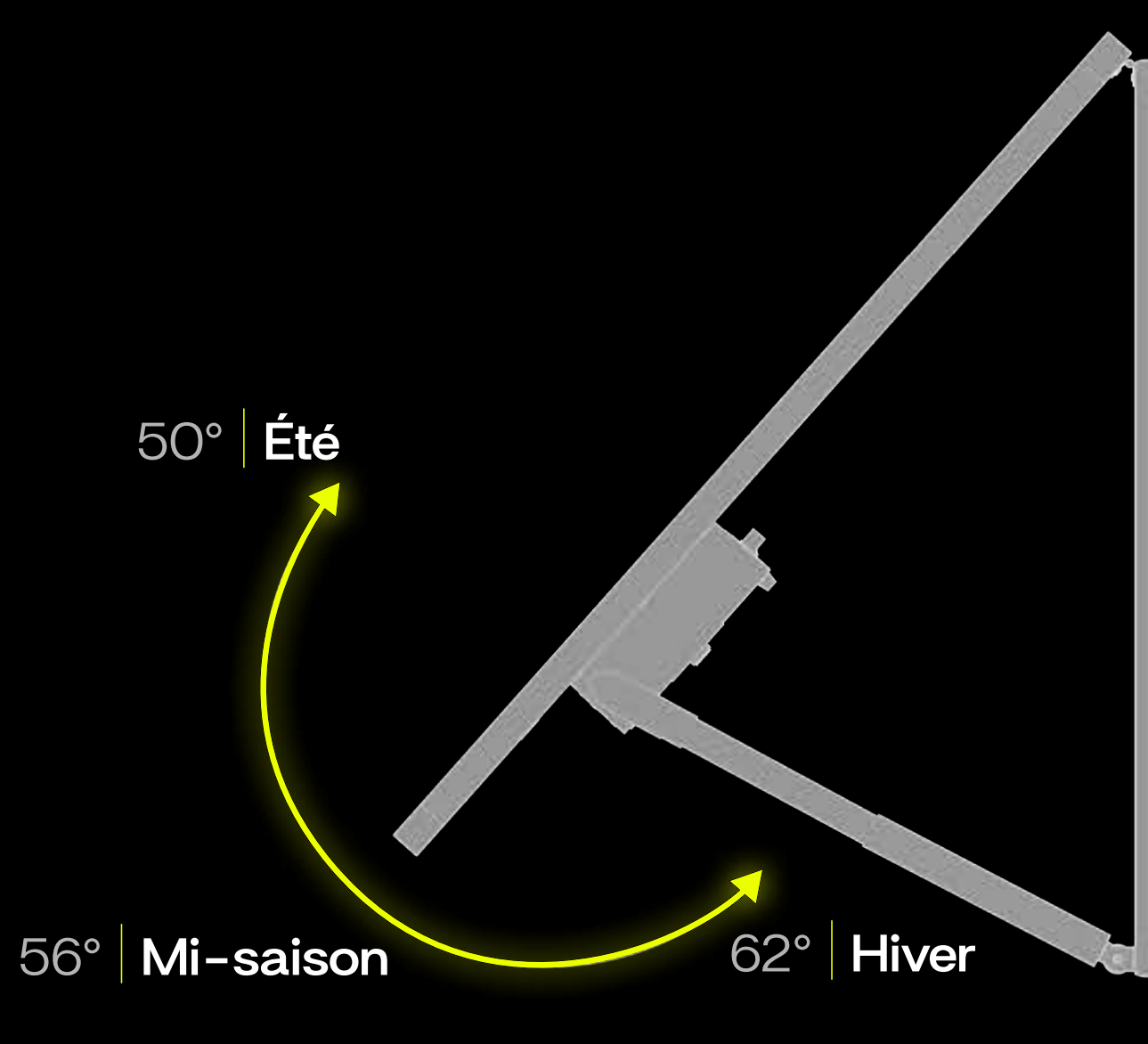
Vitesse du vent (km/h)		Type de vent	Poids conseillé
1 à 19		Brise légère à modérée	20kg
20 à 38		Vent soutenu à fort	32kg
39 à 64		Vent très fort à violent	64kg
+90		Vent très violent à tempête	Mettre en sécurité les stations à l'abri du vent

Astuce :
Poids d'un ballast rempli d'eau **10kg**
Poids d'un ballast rempli de sable mouillé jusqu'à **22kg**



Où vous voulez

Au mur



Au mur : Attention à plus d'1m80, une déclaration préalable est nécessaire.

Sur toit plat : **PLAY Max** lestée, pas de déclaration préalable

(à vous faire confirmer par le service d'urbanisme de votre commune)

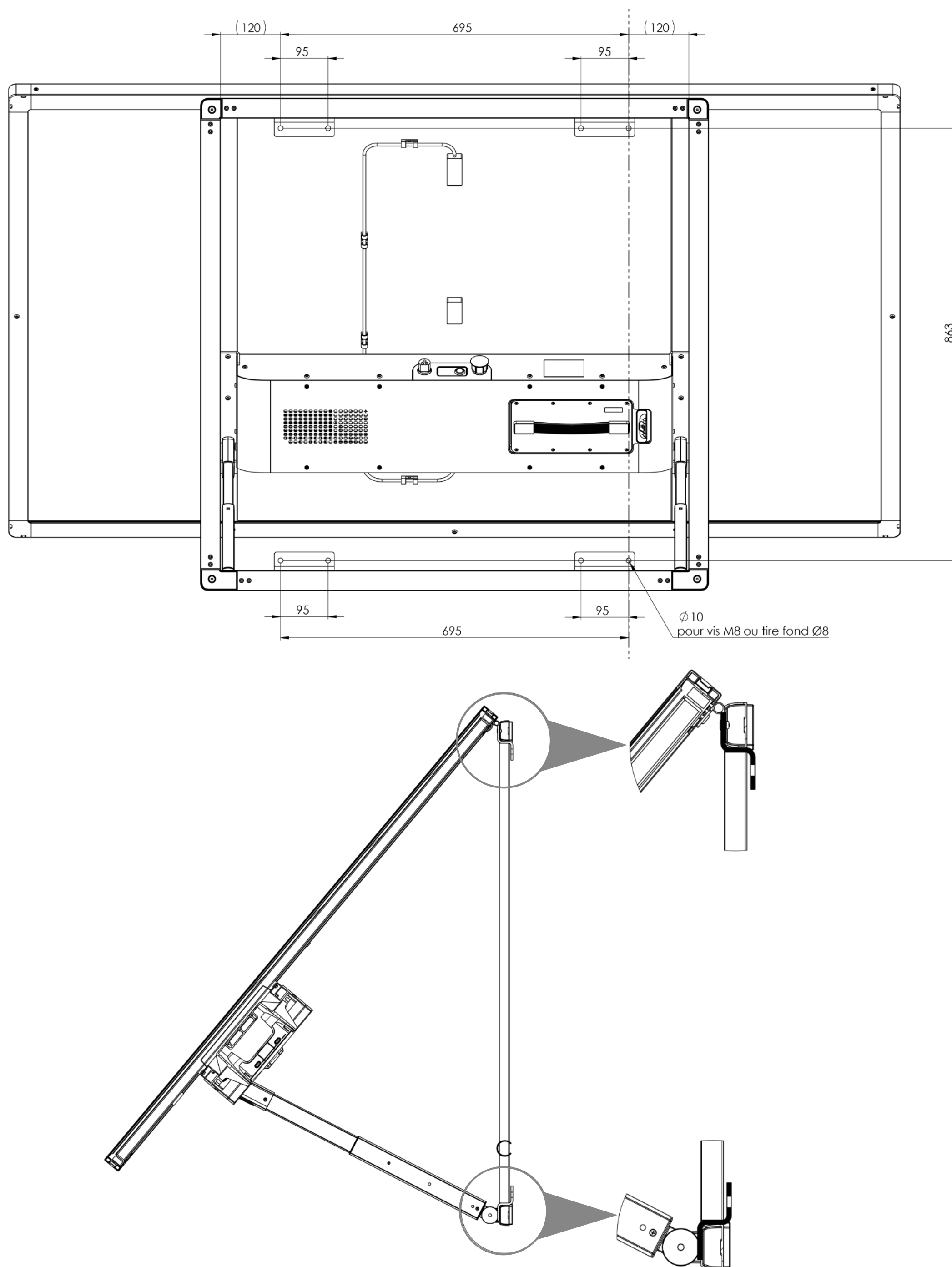
PLAY Max fixée, une déclaration préalable est nécessaire



Installation murale

Le soleil brille sur votre mur, sur n'importe quel type de mur.

C'est aussi simple que d'accrocher un tableau. **Fixez les 2 pattes murales supérieures.**
Accrochez-y votre PLAY Max. Terminez en fixant les 2 pattes inférieures.

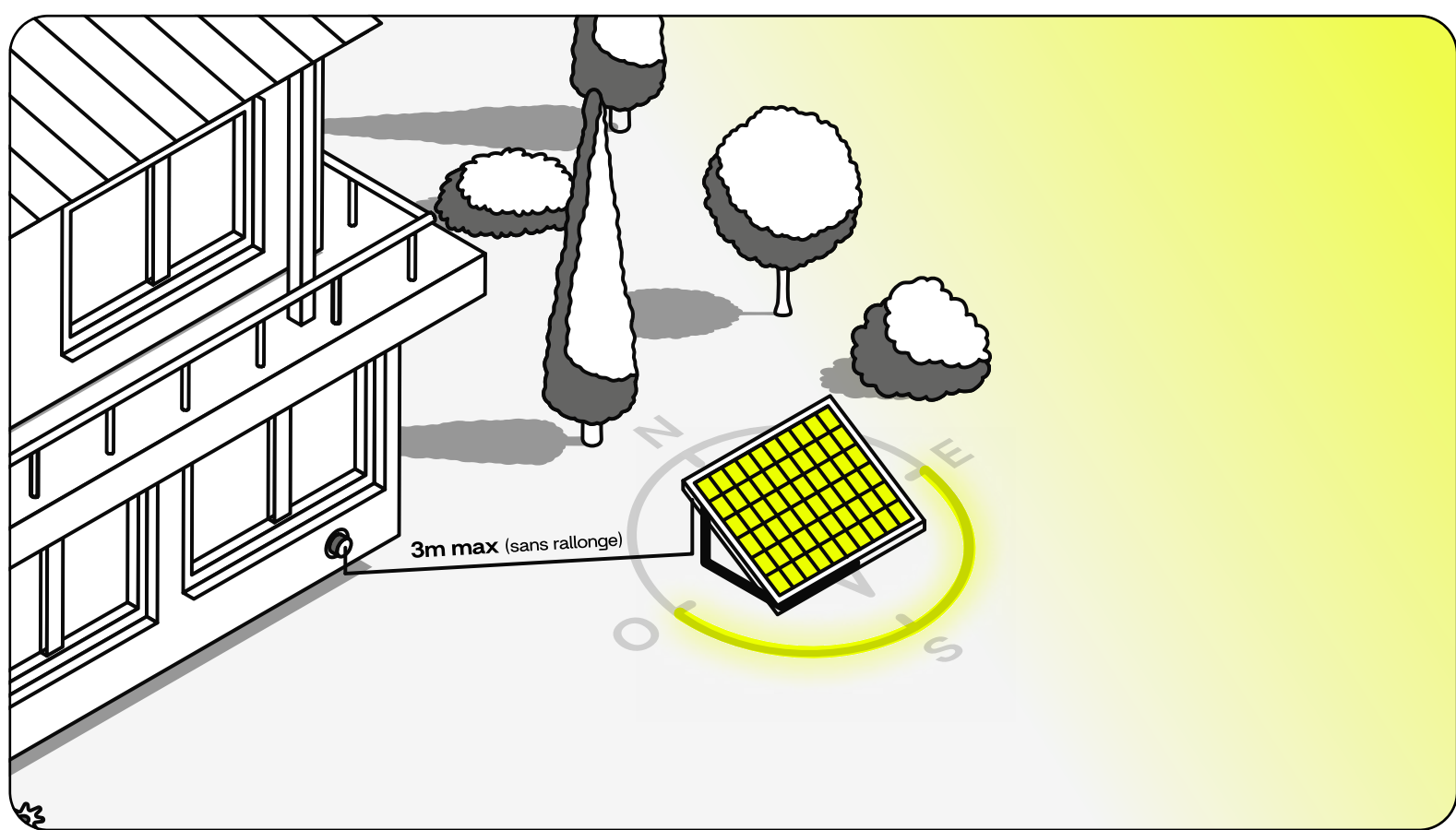


Attention : le support doit malgré tout être lisse et plat sans déformation. Ne convient pas à un vieux mur en pierre non régulier. Le châssis inférieur ne doit être ni déformé, ni en contrainte. Le risque étant d'endommager le panneau de verre. Le choix des vis doit être adapté au type de mur et relève de la responsabilité du client.





Choisissez un espace ensoleillé du matin au soir pour maximiser la production de votre station
D’Est en Ouest, du matin au soir, optimisez l’irradiation de vos stations pour une production optimale.



Pour brancher votre station vous disposez d’un **câble d’alimentation d’une longueur de 3m**.
Pour l’appairage, vérifiez que votre station se trouve à **10m maximum de la box internet**.







Châssis **aluminium**
Panneau **TopCon N-Type bifacial 450W**
Micro-onduleur **450W**
Batterie hybride **Lithium-Ion**

03 | Produisez / Autoconsommez

Les rayons du soleil frappent un panneau photovoltaïque, qui les transforme en électricité.



Avec **PLAY Max**, cette électricité alimente directement vos appareils, en passant par une simple prise électrique.

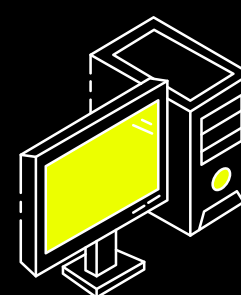
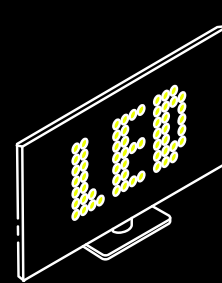
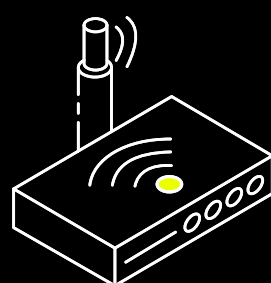
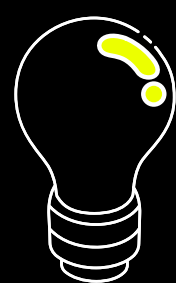
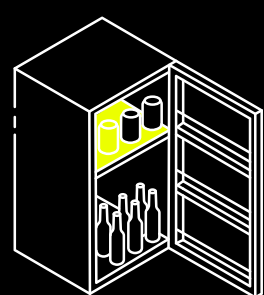


Assurez-vous simplement d'utiliser une prise 230V 16A reliée à une terre de bonne qualité, protégée par un disjoncteur différentiel 30 mA, sur un circuit dédié.

[Pour connaître le nombre station autorisé sur votre installation, rendez-vous ici.](#)

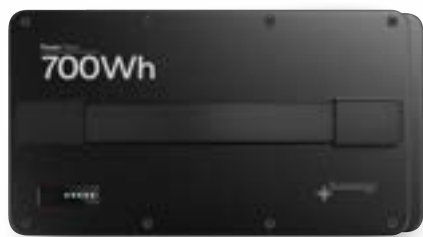


En journée, votre station produira l'énergie nécessaire pour alimenter vos différents appareils en fonction. La batterie prendra le relais lors des baisses de production.

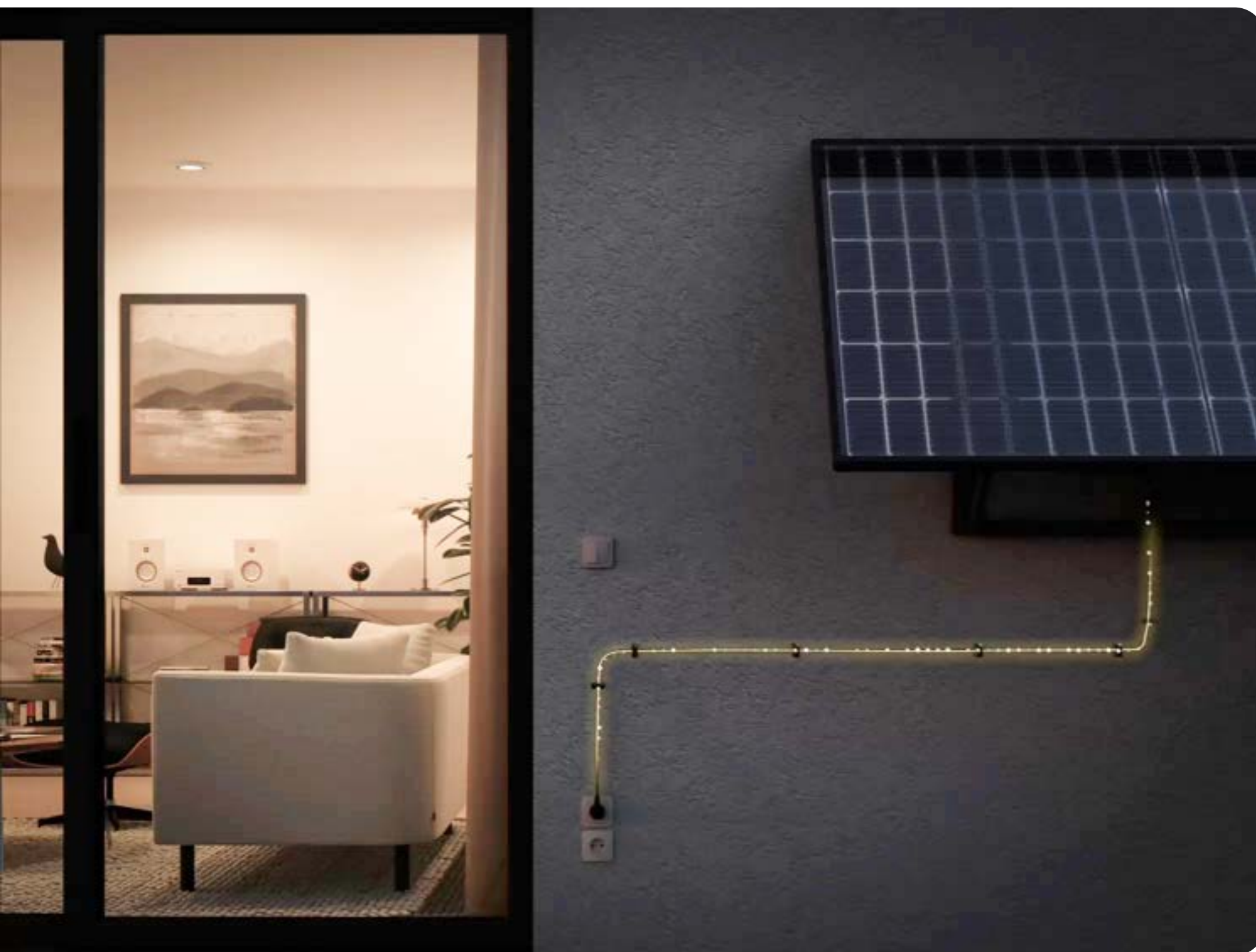


Stockez / Autoconsommez +

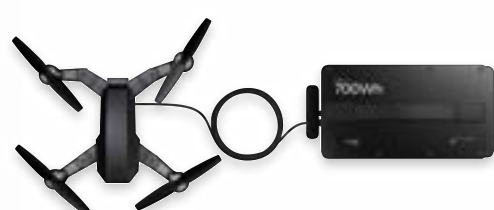
PLAY Max intègre une batterie intelligente, **VAULT**, qui stocke le surplus d'énergie produit en journée.



Cette réserve est ensuite utilisée le soir ou quand le soleil se fait discret — jusqu'à 5 heures d'autonomie différée.



VAULT s'utilise de 2 manières. Logée dans la Play Box située à l'arrière de la **PLAY Max**, elle pourra alimenter votre réseau. Grâce à sa poignée et ses 3kg seulement, vous pouvez aussi prendre **VAULT** avec vous partout, où vous voulez.

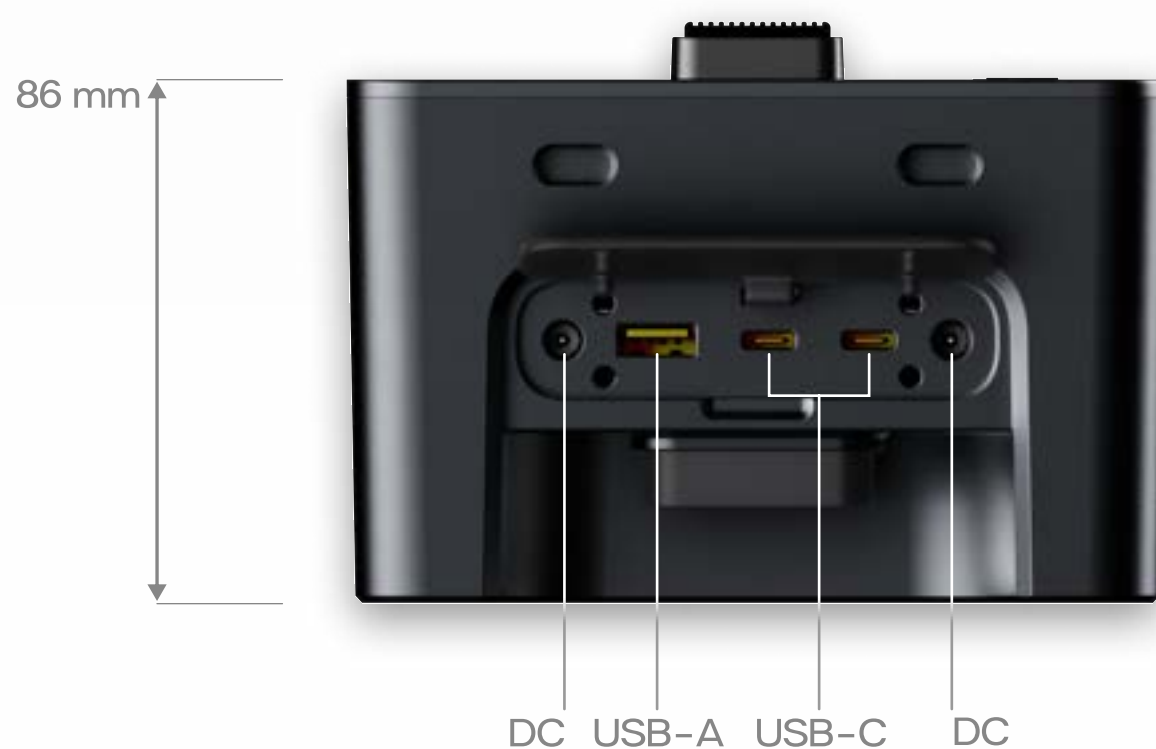


04 | Batterie VAULT

Alimentez **vos aventures** et **votre foyer**. Conçue pour les aventuriers, elle est prête à vous suivre partout, même là où les prises électriques se font rares.

Robuste, fiable et toujours prête, elle ira là où vous irez, des sommets les plus sauvages jusqu'à votre canapé, restez chargé. Avec elle, c'est le courant qui vous rattrape, pas l'inverse.

Cerise sur le soleil : insérez-la dans une station **PLAY Max** pour alimenter tout votre foyer.



Puissance maximum

- Entrée (Solaire - DC) : 135W (45 Vdc/3A)
- Sorties (DC) :
 - Solaire vers onduleur : 120W (24V / 5A)
- Ports :
 - 12V : 120W (12V/10A)
 - USB-C (1) : 140W (28V / 5A)
 - USB-C (2) : 100W (28V / 3,6A)
 - USB-A: 18W (12V /1,5A)

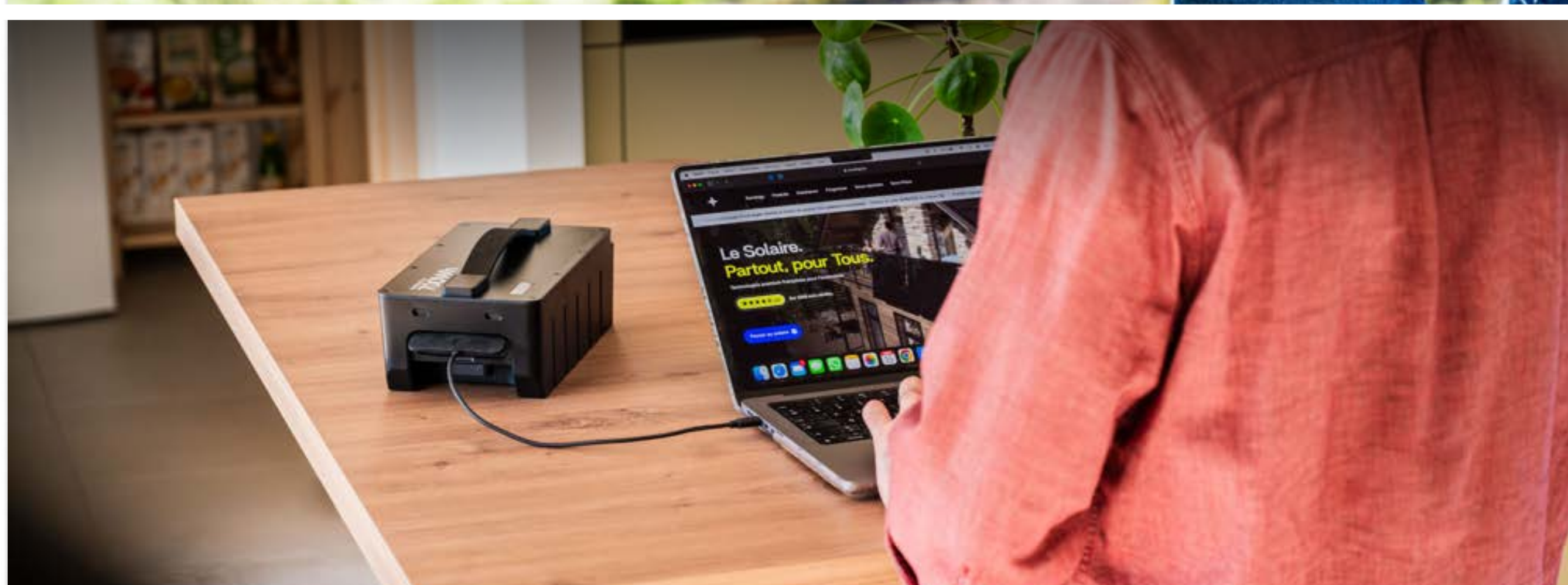


Convertisseur AC 12V/230V

(en option)

Pour pouvoir brancher vos équipements 230V directement sur votre batterie.
(Puissance : 210W)





05 | STREAM

- 01 | Téléchargez l'appli **STREAM** (pour iPhone ou Androïd)
- 02 | Créez votre compte
- 03 | Appairez votre **PLAY Max**
- 04 | Réglez la batterie **VAULT**
- 05 | Suivez en temps réel vos flux d'énergie

Conditions requises :

- ☐ Box configurée en 2,4 Ghz obligatoirement *(ou séparé du 5 Ghz avec un nom différent)*
- ☐ Distance 10m maximum *(répéteur fortement conseillé)*
- ☐ Bien vérifier les autorisations de l'application
(activer la localisation, la découverte des appareils, le bluetooth, être sur le même réseau wifi)



Écran d'accueil

Dès l'écran principal, vous avez accès à un carrousel inédit : vous n'avez qu'à glisser d'équipement en équipement pour découvrir leurs données énergétiques instantanées. Bénéficiez d'un relevé d'ensoleillement géo-localisé en temps réel pour vous dresser le tableau complet.

Faites vous un thé, regardez les watts affluer.

Ensoleillement local

Votre équipement

Production

Production en temps réel

Aperçu en direct

Historique

(par jours, mois, années)

Énergie réseau

Réglages



Écrans

STREAM s'adapte automatiquement à l'évolution de votre parc photovoltaïque et à votre maison. Connectez vos équipements en un clic. Où que vous soyez, gardez toujours un oeil sur chaque détail de votre système. De notre côté, on veille au grain pour vous.

Aperçu en direct

Production, consommation et irradiation en temps réel avec vue 3D immersive.



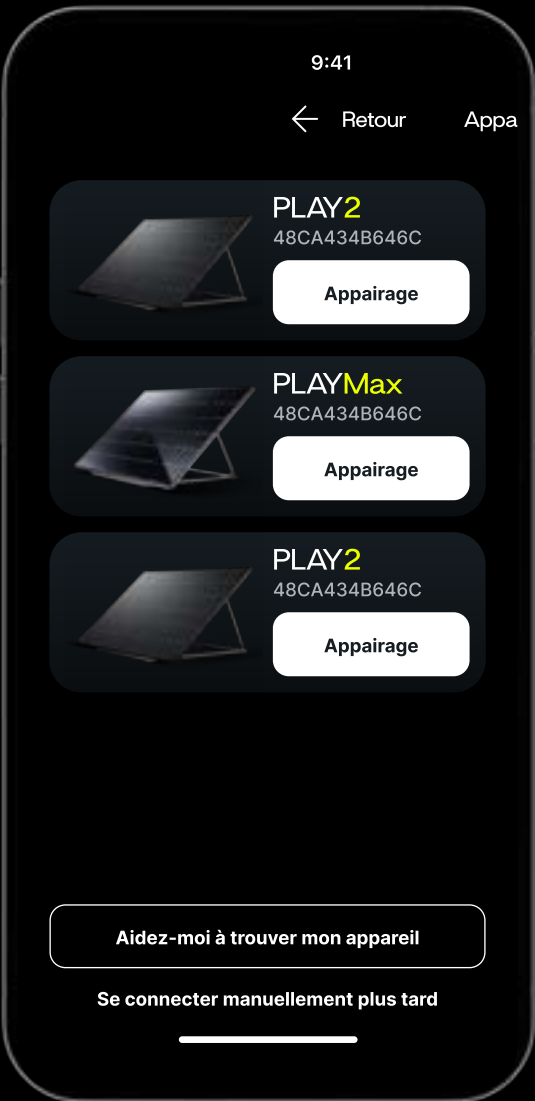
Historique

En jour, semaine, mois et année, en kWh et en Euros.



Appairage

Auto-détection des stations via Bluetooth + appairage WiFi.



Énergie réseau

Suivi de votre consommation via transmetteur STREAM Link (en option)



Grâce au **câble d'interconnexion** disponible en accessoire, vous pouvez **relier plusieurs stations** entre elles afin d'augmenter votre production, et également votre capacité de stockage batterie (*1 batterie par station*).

Interconnexion entre stations PLAY Max

Si vous disposez de plusieurs stations avec chacune leur batterie, votre capacité de stockage est démultipliée, pour une autonomie étendue. Pour ce faire vous aurez besoin d'un câble **BC01 femelle-femelle**.



Interconnexion entre stations PLAY Max et PLAY2

Vous pouvez aussi ajouter une **PLAY Max** à une station **PLAY2** (PLAY également) grâce au câble d'interconnexion disponible en accessoire. Pour se faire vous aurez besoin d'un câble **BC01 femelle-femelle**, à condition que ce soit la **PLAY Max** qui alimente le réseau.



À noter :

Si vous souhaitez raccorder une station **PLAY2** à une **PLAY Max** avec la **PLAY2** comme source d'alimentation, vous devrez utiliser un câble BC01 mâle-femelle.

Contrairement aux autres configurations, le câble femelle-femelle n'est pas compatible dans ce cas précis.



Optimisez votre expérience solaire avec notre sélection d'accessoires conçus pour simplifier, sécuriser et personnaliser l'installation de votre station **PLAY Max**. Chaque détail compte.



Convertisseur AC

Pour pouvoir brancher vos équipements 230V directement sur votre batterie.



Kit de fixation murale

Pour fixer PLAYMax sur tout type de paroi pleine.



Rallonge (10 ou 25m)

Étanche – grâce à son indice de protection IP44.



Interconnexion

Reliez vos stations en toute simplicité.



STREAM Link

Pour connecter votre compteur Linky et suivre votre consommation d'énergie venant du réseau public



Répéteur WiFi

Pour augmenter de 25m la portée de votre WiFi.



08 | Astuces

On vous guide pas à pas. Que vous ayez opté pour une station Sunology **PLAY2**, **PLAY Max** ou **CITY**, quelques formalités simples suffisent à déclarer et protéger votre installation.

Convention d’autoconsommation (CACsi) auprès d’ENEDIS ou au gestionnaire de réseau local compétent

Obligatoire pour toute station, quelle que soit sa puissance.
Il s’agit simplement de déclarer votre installation photovoltaïque à ENEDIS ou au gestionnaire de réseau local compétent. Aucun accord préalable n’est nécessaire : **c’est une formalité administrative, rapide et gratuite.**

[Rendez-vous ici](#) pour remplir votre CACsi.

Déclaration auprès de votre assurance habitation

Votre station Sunology est un équipement de valeur. Pour la protéger contre le vol ou les dégradations, pensez à l’intégrer à votre contrat multirisques habitation.

Dans la grande majorité des cas, les assureurs l’ajoutent sans surcoût. Une simple déclaration suffit.

Faut-il faire une déclaration de travaux en mairie ?

Cas 1

Station posée et lestée au sol

Aucune formalité. Elle est considérée comme un équipement mobile, au même titre qu’un parasol ou un barbecue.

Cas 1

Station fixée à un mur à moins de 1,80m de hauteur

Là encore, aucune démarche n’est requise.

Cas 3

Station fixée à plus de 1,80 m de hauteur ou sur un toit

Dans ce cas, votre installation est considérée comme "attachée au bâti", ce qui peut modifier l’aspect extérieur de votre logement. Contactez votre mairie pour savoir si une autorisation est nécessaire.

À noter : Si votre installation solaire dépasse **3000 W de puissance totale** (à partir de 8 stations) et qu’elle est attachée au bâti, une **déclaration préalable de travaux est obligatoire**, même si elle est située à moins de 1,80 m.



| Besoin d’un coup de pouce ?

Notre équipe est là pour vous accompagner à chaque étape. Avec Sunology, l’autoconsommation reste simple, accessible... et bien encadrée.

📞 02 52 33 14 33

💬 Lancer une conversation



Garanties

En choisissant SUNOLOGY, vous venez d’acquérir des produits répondant aux exigences de qualité les plus élevées. Pour formaliser cette qualité, SUNOLOGY offre, pour ses systèmes d’économies d’énergie, un service relatif aux prestations de garantie sur une période de 25 ans conformément aux conditions suivantes.

1 | Prestations

Les présentes conditions de services se rapportent aux produits de la gamme de produits Sunology.

a | Garantie des produits : modules solaires photovoltaïques, (micro) onduleurs ainsi que support de fixation et lestage

Les modules solaires photovoltaïques rigide (panneaux), (micro)onduleurs ainsi que les supports de fixation et de lestage sont garantis pendant 25 ans pièces à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière, et 15 ans pour les modules photovoltaïque semi-rigides.

Les défauts esthétiques ou d’aspect ne donne lieu à aucune garantie ou responsabilité de SUNOLOGY. La garantie de SUNOLOGY se limite à son choix à la réparation ou au remplacement par elle des produits reconnus défectueux. Elle ne joue que si les produits ont été installés conformément à la notice de montage et aux règles de l’art, ont été stockés et utilisés normalement et conformément à leur destination et n’ont subi aucune modification.

Tout défaut doit faire l’objet d’une réclamation écrite dans un délai maximal de 15 jours à compter de sa découverte et toute garantie ou responsabilité de SUNOLOGY est éteinte à l’expiration du délai de garantie précisé ci-haut, à compter de la livraison matérielle des produits. Quelle que soit la nature de sa réclamation, l’acheteur doit démontrer le défaut constaté et en fournir une description détaillée. Aucun retour de produit ne peut intervenir sans l’accord préalable, exprès et écrit de SUNOLOGY.

b | Garantie de puissance 25 ans : modules solaires photovoltaïques (panneaux)

Dans les conditions de mesures standardisées, les modules solaires photovoltaïques distribués par SUNOLOGY présentent une spécification de puissance de fonctionnement nominale qui s’inscrit dans un intervalle de tolérance déterminé, dans les vingt-cinq (25) premières années.

Pour connaître les valeurs nominales correspondantes et les conditions de garantie applicables, le client doit se reporter à la fiche de spécifications du module concerné.

Si, dans les délais indiqués dans les fiches de spécifications des modules, à compter de la date de vente au client, un module quelconque présente une puissance inférieure aux seuils minimum fixés par les fabricants des modules, stipulée à la date de livraison, puissance mesurée par SUNOLOGY dans les deux cas, et à condition que SUNOLOGY, seul compétent en la matière, reconnaisse que la perte de puissance est due à un défaut du matériel ou de fabrication, SUNOLOGY compensera la perte de puissance constatée, (a) soit en fournissant au client des modules de remplacement permettant de maintenir les valeurs précitées, (b) soit en fournissant au client un nombre suffisant de modules pour remplacer la puissance manquante, (c) soit en réparant le module.

En cas de livraison de modules de remplacement, le client ne peut prétendre à l’emploi de modules neufs ou à l’état neuf. Au contraire, SUNOLOGY est autorisée à livrer comme remplacement des modules d’occasion et/ou réparés.

c | Garantie des produits : batterie de stockage

Les produits dédiés au stockage d’électricité sont garantis :

• **VAULT** : 10 ans pièces ou 2500 cycles d’utilisation à 100% de capacité à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

• **STOREY** : 15 ans pièces ou 7500 cycles d’utilisations à 80% de capacité à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

d | Garantie des produits 2 ans : composants électroniques, câbles et connecteurs

L’ensemble des produits, à l’exception des modules solaires photovoltaïques, (micro)onduleurs, supports de fixation et de lestage, et batteries, est garanti pendant 2ans pièces à partir de la date de facturation contre tout défaut de fabrication ou vice de matière.

La garantie du Vendeur porte sur l’échange des pièces qui seraient reconnues défectueuses après examen par ses soins, à l’exclusion des frais de main d’oeuvre, de déplacement, de toute indemnité et prolongation de garantie. Pour tout Produit retourné sous garantie, le Vendeur procédera à sa réparation et/ou à son échange. Sont exclus de la garantie les incidents dus à l’absence ou à une défaillance de l’alimentation électrique (contacts, fusibles...), à un défaut d’entretien, à un montage non conforme...,ainsi que les installations non respectueuses des normes et réglementations françaises en vigueur.

2 | Revendication de droits

La revendication des prestations spécifiées à l’article 1 suppose que le client informe par écrit SUNOLOGY, à l’adresse indiquée à l’article 5.

Tout avis de droits à prestations doit être accompagné du justificatif d’achat d’origine comme élément attestant l’acquisition et la date d’acquisition des produits SUNOLOGY. Les droits doivent être revendiqués dans un délai de 15 jours à compter du jour où l’écart est détecté.

Le renvoi de produits n’est admis que sur autorisation préalable écrite de SUNOLOGY.

3 | Conditions d’emploi des produits

En outre, les prestations décrites à l’article 1 ne peuvent être accordées que si nos produits sont employés et/ou maniés de manière conforme.

Par conséquent, des prestations de notre part sont exclues si la baisse de la performance en deçà des limites décrites à l’article 1, ou la panne, ne peut être attribuée à nos seuls produits.

Cela est le cas notamment :

- a) Si les instructions et/ou consignes de montage, de fonctionnement et de maintenance manquent d’être respectées.
- b) Si les produits sont échangés, réparés ou modifiés par des personnes non autorisées par SUNOLOGY.
- c) Si les produits sont utilisés de manière incorrecte, ou font l’objet de négligence lors de l’installation, l’utilisation, l’entretien, le stockage, le transport ou la manutention.
- d) Si les produits ont été achetés d’occasion.
- e) En cas de vandalisme, de destruction due à des influences et/ou personnes/ animaux externes.
- f) En cas de force majeure comme par exemple d’inondation, d’incendie, d’explosion, de surtension, de chute de pierres, de bris accidentel, de coup de foudre direct ou indirect, ou d’autres intempéries extrêmes, par exemple grêle, ouragan, cyclone, tempête de sable ou autres circonstances ou événements non imputables à SUNOLOGY.
- g) Pour les stations solaires, en cas d’accroche ou de lestage non conformes aux prescriptions de SUNOLOGY.

4 | Non-responsabilité

Le présent certificat de service ne constitue en aucun cas la garantie d’une performance par rapport à la valeur nominale des produits, mais représente exclusivement une prestation spéciale décidée librement par SUNOLOGY. Dans ces circonstances, si la performance effective reste en deçà de la valeur nominale, SUNOLOGY est uniquement tenue de fournir les prestations citées à l’article 1. Toute responsabilité dépassant les limites de cette obligation est exclue, en particulier tout droit à dommages et intérêts, pour quelque raison que ce soit. Cette clause n’est pas applicable si la responsabilité doit impérativement être engagée en cas de dommages corporels ou de dommages causés sur des biens utilisés à des fins privées en vertu de la loi française sur la responsabilité du fait des produits, ou en cas de faute intentionnelle, de négligence grave, de manque de propriétés garanties et pour violation fautive d’obligations contractuelles essentielles, ou encore si la responsabilité est prescrite par la loi. Le présent certificat de service ne couvre pas les frais de transport pour le retour des produits, ni pour l’expédition d’un produit réparé ou remplacé, ni les coûts éventuels d’installation, de démontage ou de réinstallation des produits.

5 | Interlocuteurs

Toute correspondance avec SUNOLOGY doit être adressée à :
SUNOLOGY – 1 chemin de la Chatterie, 44800 Saint-Herblain, France

6 | Droit applicable

Les prestations accordées sur la base du présent certificat de service sont exclusivement régies par le droit français. Toute contestation relative à l’interprétation ou à l’exécution du présent certificat sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent du siège social de SUNOLOGY.

Edition 2025



Sunology

L'énergie **Renouvelée**

